

MOTU PROPRIO

de Sa Sainteté le Pape Pie XI

en faveur d'un nouveau développement de l'Œuvre
de la Propagation de la Foi

IL est de toute évidence que le plus grand souci des Pontifes romains doit se rapporter au salut éternel des âmes par l'extension du règne de Jésus-Christ à travers le monde, selon le commandement laissé à ses apôtres par le divin Fondateur de l'Eglise: " Prêchez l'Évangile à toute créature ¹. Allez enseigner toutes les nations ². "

Ni Pierre ni ses successeurs n'ont jamais failli à ce devoir; et c'est pour ce motif que, à l'époque où de vaillants et habiles explorateurs découvrirent des régions inconnues par delà les mers et ouvrirent aux hommes apostoliques l'accès vers de nouveaux peuples, Notre illustre prédécesseur Grégoire XV, estimant avec sagesse, que, comme on le dit dans ses Actes, " le premier devoir du Pasteur est de propager la foi chrétienne ", fonda la Sacrée Congrégation de la Propagande. Le but de cette institution était de promouvoir, de la meilleure manière possible, l'oeuvre assurément immense de l'évangélisation des infidèles. Il appartient, en effet, à cette Congrégation, soit d'envoyer des missionnaires sur tous les continents et de les y répartir selon les besoins des lieux, soit encore d'apporter son aide morale et maté-

¹ Marc, XVI, 15.

² Matth., XXVIII, 19.